

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE JEUDI 13 MAI 2021, À 16 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix
Blondin

Et :

L'adjointe au secrétaire-
trésorier : Nadia Soucy

Est absents :

Les conseillers : Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre
Chouinard

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 10.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES.
4. DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR L'ADMISSIBILITÉ À UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET IV - AXE COOPÉRATION MUNICIPALE.
5. CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.
6. DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.
7. PÉRIODE DE QUESTIONS.
8. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 21-078 - DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville ne pourra faire partie du regroupement de municipalités pour la gestion des matières résiduelles compte tenu de sa situation géographique.

CONSIDÉRANT QUE le camion pour la collecte des matières résiduelles et recyclables actuellement en possession de la Ville est désuet et ne répond aux besoins actuels.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une demande de soumissions pour l'acquisition d'un camion pour la collecte des matières résiduelles et recyclables soit lancé tel que prévu à la Loi.

4. RÉSOLUTION 21-079 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR L'ADMISSIBILITÉ À UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION RURALITÉ - VOLET IV - AXE COOPÉRATION MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé fait partie d'une régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles avec la M.R.C. du Rocher-Percé.

CONSIDÉRANT QUE pour les 4 autres municipalités de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé (Cloridorme, Grande-Vallée, Murdochville et Petite-Vallée) il serait trop onéreux de joindre cette régie vu l'ampleur de leur part pour l'acquisition des infrastructures.

CONSIDÉRANT QUE ces 4 municipalités ont travaillé plusieurs scénarios de regroupement municipal pour la gestion de leurs matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est géographiquement isolée des trois autres municipalités et qu'ainsi elle devrait absorber des coûts supplémentaires jugés trop onéreux.

CONSIDÉRANT QUE cette situation pénalise la Ville de Murdochville qui ne peut aucunement profiter d'un regroupement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit faire l'acquisition d'un nouveau camion pour le transport des matières résiduelles.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de pouvoir obtenir une aide financière exceptionnelle dans le cadre du Fonds région et ruralité - Volet IV - Axe coopération municipale, et ce en vertu du fait de son incapacité à conclure un groupement municipal en raison de son éloignement géographique.

5. RÉSOLUTION 21-080 - CENTRE D'INTERPRÉTATION DU CUIVRE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE suite à une décision de la Commission municipale du Québec, l'exemption de taxes du Centre d'interprétation du cuivre a été annulée à compter de l'exercice financier 2019.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fut rayé du Registre des entreprises du Québec.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'a pas payé ses taxes municipales depuis 2019.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est pratiquement abandonnée et que la Ville doit y intervenir régulièrement, assumer les frais d'assurances, d'électricité et les frais d'entretien du bâtiment et du terrain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une demande de réclamation judiciaire pour les arrérages de taxes municipales dûes par le Centre d'interprétation du cuivre soit faite.

QU'en cas de non-paiement, la Ville de Murdochville demande à obtenir une hypothèque légale visant une prise de possession à des fins d'administration et à prendre les biens du Centre d'interprétation en guise de paiement.

6. RÉSOLUTION 21-081 - DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande du Club de Golf de Murdochville pour une aide financière dans les opérations régulières du club..

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club de Golf de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 2 000 \$, soit 1 000 \$ de Énergie Éolienne du Mont Copper et 1 000 \$ de Énergie éolienne du Mont Miller.

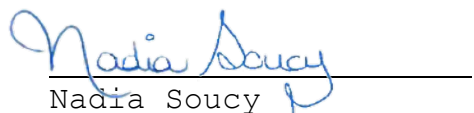
8. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
16 h 20.


Délisca Ritchie Roussy
Maire


Nadia Soucy
Adjointe au
secrétaire-trésorier